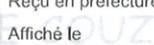


DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le 
ID : 073-217302827-20220308-2022_03_09-DE

du 08 mars 2022

Date de convocation 03/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Date d'affichage 03/03/2023 Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
Nombre de conseillers 14 MMs : BUSSIERE Gérald, BERNARD Jacky, DONNIER-VALENTIN Éric, RICARD Olivier et QUIDOZ Florent
Présents 12 Mmes: ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, RAT- PATRON Alexandra, MAZZONI-BOUSSEMART Magali, JEANTON Hélène et GIMAT Esther
Votants 12 Absent(s) excusé (es) : BUFFET Gilbert
Absent(s) : COLLY Alexandre

Un scrutin a eu lieu, LAPERRIERE Jenny a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL M14

Après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal,

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget Principal M14 de l'exercice 2021 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Denis BLANQUET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le :
et publication ou
notification du :



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 08 mars 2022

Date de convocation 03/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date d'affichage 03/03/2023 Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nombre de conseillers 14 MMs : BUSSIERE Gérald, BERNARD Jacky, DONNIER-VALENTIN Éric, RICARD Olivier et QUIDOZ Florent

Présents 12 Mmes: ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, RAT- PATRON Alexandra, MAZZONI-BOUSSEMART Magali, JEANTON Hélène et GIMAT Esther

Votants 12 Absent(s) excusé (es) : BUFFET Gilbert
Absent(s) : COLLY Alexandre

Un scrutin a eu lieu, LAPERRIERE Jenny a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET M 43 TRANSPORT

Après s'être fait présenter le compte administratif, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal,

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget M43 « Transport » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les sections d'exploitation et d'investissement,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le :
et publication ou
notification du :

Le Maire,
Denis BLANQUET



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de ST THIBAUD

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08 mars 2022

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 073-217302827-20220308-2022_03_08-DE



Date de convocation
03/03/2022

Date d'affichage
03/03/2023

Nombre de conseillers
14

Présents
12

Votants
12

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

MMs : BUSSIERE Gérald, BERNARD Jacky, DONNIER-VALENTIN Éric, RICARD Olivier et QUIDOZ Florent

Mmes: ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, RAT- PATRON Alexandra, MAZZONI-BOUSSEMART Magali, JEANTON Hélène et GIMAT Esther

Absent(s) excusé (es) : BUFFET Gilbert
Absent(s) : COLLY Alexandre

Un scrutin a eu lieu, LAPERRIERE Jenny a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET M49 ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le compte administratif, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal,

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget M49 « Assainissement » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les sections d'exploitation et d'investissement,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Denis BLANQUET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le :
et publication ou
notification du :



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 08 mars 2022

Date de convocation 03/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Date d'affichage 03/03/2023 Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
Nombre de conseillers 14 MMs : BUSSIERE Gérald, BERNARD Jacky, DONNIER-VALENTIN Éric, RICARD Olivier et QUIDOZ Florent
Présents 12 Mmes: ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, RAT- PATRON Alexandra, MAZZONI-BOUSSEMART Magali, JEANTON Hélène et GIMAT Esther
Votants 12 Absent(s) excusé (es) : BUFFET Gilbert
Absent(s) : COLLY Alexandre

Un scrutin a eu lieu, LAPERRIERE Jenny a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU CA 2021 - BUDGET M14 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Olivier RICARD préside la séance.

M. Denis BLANQUET, présente aux membres du conseil municipal les résultats de l'exécution du budget communal 2021. Sont comparées par chapitre en fonctionnement et en investissement :

- les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre
- les émissions de titres et de mandats correspondants.

M. Denis BLANQUET répond aux questions posées sur sa comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement (charges et produits).
- dit que les résultats sont conformes à ceux de Monsieur le Comptable Public.

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	692 214.98	1 041 915.87	349 700.89
Investissement	372 050.40	397 932.49	25 882.09

Résultat global de clôture : excédent de 375 582.98 €

Mis aux voix, le rapport est adopté : 10 voix pour et 2 voix se sont abstenues dont le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Denis BLANQUET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le :
et publication ou
notification du :





DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 8 mars 2022

Date de convocation 03/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date d'affichage 03/03/2023 Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nombre de conseillers 14 MMs : BUSSIERE Gérald, BERNARD Jacky, DONNIER-VALENTIN Éric, RICARD Olivier et QUIDOZ Florent

Présents 12 Mmes: ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, RAT- PATRON Alexandra, MAZZONI-BOUSSEMART Magali, JEANTON Hélène et GIMAT Esther

Votants 12 Absent(s) excusé (es) : BUFFET Gilbert
Absent(s) : COLLY Alexandre

Un scrutin a eu lieu, LAPERRIERE Jenny a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU CA 2021 - BUDGET M43 TRANSPORT

Monsieur Olivier RICARD préside la séance.

M. Denis BLANQUET, présente aux membres du conseil municipal les résultats de l'exécution du budget Transport 2021. Sont comparées par chapitre en fonctionnement et en investissement :

- Les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre
- Les émissions de titres et de mandats correspondants.

M. Denis BLANQUET répond aux questions posées sur sa comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les résultats des sections d'exploitation et d'investissement (charges et produits).
- dit que les résultats sont conformes à ceux de Monsieur le Comptable Public.

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	35 665.99	40 529.74	4 863.75
Investissement	0.00	0.00	0.00

Résultat global de clôture : Excédent de 4 863.75 €.

Mis aux voix, le rapport est adopté : 10 voix pour et 2 voix se sont abstenues dont le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le :
et publication ou
notification du :

Le Maire,
Denis BLANQUET



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 8 mars 2022

Date de convocation 03/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Date d'affichage 03/03/2023 Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
Nombre de conseillers 14 MMs : BUSSIERE Gérard, BERNARD Jacky, DONNIER-VALENTIN Éric, RICARD Olivier et QUIDOZ Florent
Présents 12 Mmes: ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, RAT- PATRON Alexandra, MAZZONI-BOUSSEMART Magali, JEANTON Hélène et GIMAT Esther
Votants 12 Absent(s) excusé (es) : BUFFET Gilbert
Absent(s) : COLLY Alexandre

Un scrutin a eu lieu, LAPERRIERE Jenny a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU CA 2021 - BUDGET M49 ASSAINISSEMENT

Monsieur Olivier RICARD préside la séance.

M. Denis BLANQUET, présente aux membres du conseil municipal les résultats de l'exécution du budget Assainissement 2020.

Sont comparées par chapitre en fonctionnement et en investissement :

- les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre
- les émissions de titres et de mandats correspondants.

M. Denis BLANQUET répond aux questions posées sur sa comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les résultats des sections d'exploitation et d'investissement (charges et produits).

Dit que les résultats sont conformes à ceux de Monsieur le Comptable Public

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	51 756.01	66 835.71	15 079.70
Investissement	23 059.28	26 680.70	846.93

Résultat global de clôture : déficit de **3 098.81€ €**

Mis aux voix, le rapport est adopté : 10 voix pour et 2 voix se sont abstenues dont le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le :
et publication ou
notification du :



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 08 mars 2022

Date de convocation 03/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Date d'affichage 03/03/2023 Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
Nombre de conseillers 14 MMs : BUSSIERE Gérard, BERNARD Jacky, DONNIER-VALENTIN Éric, RICARD Olivier et QUIDOZ Florent
Présents 12 Mmes: ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, RAT- PATRON Alexandra, MAZZONI-BOUSSEMARY Magali, JEANTON Hélène et GIMAT Esther
Votants 12 Absent(s) excusé (es) : BUFFET Gilbert
Absent(s) : COLLY Alexandre

Un scrutin a eu lieu, LAPERRIERE Jenny a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Rénovation de l'éclairage public et installation d'éclairages photovoltaïques.
CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre préalable à la passation du marché cité en référence : rénovation de l'éclairage public et installation d'éclairage photovoltaïques (Lot unique)

5 offres ont été reçues en Mairie ;

- Bouygues Energie & Services, 73 801 Montmélian
- SOBECA, 38 210 TULLINS
- Serpollet Savoie Mont Blanc 73 290 La Motte-Servolex
- Groupe NGE, 73 800 La Chavanne
- EPSIG, 38 113 Veurey Voroize

La commission d'ouverture des plis réunie en date du 15 décembre 2021 a étudié les offres.

Le 14 décembre Le Maître d'œuvre a remis un rapport d'analyse des offres selon les critères préalablement définis : 60% prix et 40% capacités techniques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confier à l'Entreprise **SERPOLLET Savoie Mont-Blanc**, les travaux de la rénovation de l'éclairage public et de l'installation d'éclairage photovoltaïque pour un montant HT de **75 710.95 €**. (Soixante-quinze mille sept-cent dix euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euros).

Il donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour engager et signer tout acte relatif à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le :
et publication ou
notification du :

Le Maire,
Denis BLANQUET